



## Licenciement economique collectif

Par **domi56**, le **25/11/2015** à **11:47**

bonjour,j'aimerais savoir si les indemnites supra legales sont negociables dans le cas de mise en place d'un pse .

j'ai 11 ans d'anciennete , cadre, j ai touche un peu plus de 4 mois de salaire , pensez vous vous que je puisse renegocier cette somme ?

merci pour la reponse

Par **P.M.**, le **25/11/2015** à **11:58**

Bonjour,

Si vous n'avez pas de possibilité de contester le licenciement et que l'employeur vous avez versé ce qu'il vous doit, ça m'étonnerait qu'il accepte maintenant de négocier autre chose...